

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DU NORD
 ARRONDISSEMENT D'AVESNES/HELPE

NOMBRE DE MEMBRES

<u>En Exercice</u>	<u>Présents</u>	<u>Votants</u>
69	50	56

DATE DE LA CONVOCATION

15/06/2023

DATE D'AFFICHAGE

27 JUIN 2023

DEPOT EN PREFECTURE

27 JUIN 2023

Déclaration d'intérêt communautaire : « la participation aux dispositifs et coopération avec l'Etat en matière de prévention et de suivi des personnes en situation de détresse sociale ».

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
 DU PAYS DE MORMAL**

SEANCE DU 22 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 22 juin, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil de la communauté de communes du pays de Mormal s'est réuni en session ordinaire, à la Fabrique de Mormal à Wargnies le Grand, après convocation légale, sous la Présidence de M. Guislain CAMBIER

Etaient présent(e)s : M. Philippe EUSTACHE, Mme Francine CAUCHETEUX, M. René QUINZIN, Mme Chantal SCHWARTZ, M. Dominique FONTAINE, Mme Danièle DRUESNES, Mme Delphine PERTUZON, M. Philippe SARRAUTE, M. André DUCARNE, M. Bertrand FLAMENT, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Marie-Pierre LARA, Mme Marie-Pierre SORIAUX, M. Gautier MEAUSOONE, M. Denis LEFEBVRE, MME Carine FREHAUT, Mme Sabine KOLASA, M. Frédéric CARRE, M. Yves LIENARD, M. Anthony VIENNE, M. Yohann LECERF, M. François ERLEM, Mme Françoise DUPUIITS, M. Francis DUPIRE, Mme Nathalie MONIER, Mme Marie-Sophie LESNE, M. Frédéric DEVILLERS, M. Amar GOUGA, M. Freddy DOLPHIN, M. Jean-Claude BONNIN, M. Alain MICHAUX, M. Jean-Noël BRICHANT, M. Dominique QUINZIN, M. Frédéric ROMAIN, M. Jean-Louis BAUDEZ, Mme Valérie COCHEZ, M. Jean-Pierre MAZINGUE, M. Guislain CAMBIER, M. David BEAUMONT, M. Jean-Baptiste GUIOT*, M. Jean-Pierre NOËL, Mme Anita LEFEBVRE, M. Claude BLOMME, Mme Anne-Marie DA SILVA PEREIRA, M. Eric HIROUX, Mme Chantal JACMAIN, Mme Zahra GHEZZOU, M. André FREHAUT, M. Olivier YZANIC, M. Bernard BEAUFORT, M. Didier ROGEAU

Etaient excusé(e)s et remplacé(e)s : Mme Pierrette GUIOST, M. Georges BROXER, M. Alain GERARD, M. Patrick PIANA, Mme Catherine MOREL

Etaient excusé(e)s ayant donné procuration : M. Henry-Louis BOURGOIS, M. Christophe LEGROUX, M. Benoit GUIOST, M. Stéphane LATOUCHE, Mme Marie DUBOIS,

Etaient excusé(e)s : M. Guillaume LESOURD, Mme Nathalie VINCENT, Mme Hélène DUMORTIER, Mme Alexandra LERCH, M. Luc BERTAUX, M. Nicolas RUTER, Mme Catherine HENNEBERT, M. Jean-Philippe MICHEL, Mme Martine LECLERCQ, M. François RONCHIN, Mme Roxane GHYS, M. Thierry SOSZYNSKI,

* M. Jean-Baptiste GUIOT a pas pris part au vote à partir de la délibération 32-2023.

42-2023.Objet : Déclaration d'intérêt communautaire : « la participation aux dispositifs et coopération avec l'Etat en matière de prévention et de suivi des personnes en situation de détresse sociale ».

Mes chers collègues,

Il est exposé au conseil communautaire ce qui suit :

La Communauté de communes du Pays de Mormal a été créée par les arrêtés préfectoraux du 30 mai 2013 et du 23 décembre 2013.

Pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, les communautés de communes exercent, en lieu et place des communes membres, des compétences au sein des groupes de compétences telles que définies à l'article L5214-16 du CGCT.

L'article L5214-16 du Code général des collectivités territoriales, tel que modifié par la loi n°2015-991 du 7 août 2015, dite de Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), dispose que « Lorsque l'exercice des compétences mentionnées aux I et II est subordonné à la reconnaissance de leur intérêt communautaire, cet intérêt est déterminé à la majorité des deux tiers du conseil de la communauté de communes. Il est défini au plus tard deux ans après l'entrée en vigueur de l'arrêté prononçant le transfert de compétence. À défaut, la communauté de communes exerce l'intégralité de la compétence transférée. »

L'intérêt communautaire du Pays de Mormal a été défini dans plusieurs délibérations adoptées par l'assemblée délibérante.

L'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « action sociale d'intérêt communautaire » a été défini comme suit :

- Organisation de séjours et de stages d'activités culturelles en faveur des jeunes et des adolescents (8 à 17 ans) dans le cadre d'un contrat partenarial avec les services de la caisse d'allocations familiales et de la mutualité sociale agricole
- Accueil de loisirs (vacances d'été et petites vacances) hors périscolaires et permanents
- Les mesures de soutien aux formations B.A.F.A. / B.A.F.D. au bénéfice des stagiaires s'engageant à suivre leur stage pratique et une période minimum de 20 jours dans une structure d'accueil de loisirs communautaires
- Le transport à la piscine dans le cadre de l'apprentissage de la natation dans les écoles élémentaires des communes adhérentes à la Communauté de Communes du Pays de Mormal ; la C.C.P.M. prenant en charge le coût des transports vers les piscines d'Aulnoye Aymeries, Solesmes, Quievrechain, Le Cateau Cambrésis, Avesnes sur Helpe et Saint Saulve pour les classes des cycles 2 et 3 à hauteur d'un semestre
- Les R.A.M. et les L.A.E.P.
- Diagnostic de contrôle de respect des normes de décence des logements des parcs privés et publics sur signalement des communes, des propriétaires, des locataires, dans le cadre du règlement sanitaire départemental
- Les chantiers d'insertion œuvrant sur les espaces verts et les bâtiments communautaires ou sur des programmes d'actions pluricommunales

- Les actions ou opérations relatives
 - Au Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi
 - La Mission Locale
 - La maison de l'EmploiExercées à ce jour dans le cadre du G.I.P. Réussir en Sambre Avesnois

- L'accompagnement social vers l'emploi des bénéficiaires du R.S.A. (ou de tout autre allocation qui s'y substituerait) orientés par le Département

- L'instruction des dossiers de R.S.A. par délégation du Département ou de toute autre allocation qui s'y substituerait /

- L'activité physique adaptée à destination des personnes âgées en perte d'autonomie vivant à domicile

- Le portage des repas aux aînés dans les communes de l'ex C.C.B. jusqu'au 31/12/2015 (restitution aux communes concernées le 01/01/2016) /

- Le service de soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées et les adultes handicapés du Bavaisis jusqu'au 31/12/2015 (restitution aux communes concernées au 01/01/2016) /

- Dans le cadre de financement public et privé, institutionnel, partenarial, associatif et participatif, la promotion et la coordination d'ateliers à destination des Séniors (+ de 55 ans) et des personnes en situation de handicap sur les thématiques suivantes :
 - Activité physique adaptée en collectif
 - Nutrition
 - Sommeil
 - Mémoire / stimulation cognitive
 - Habitat et cadre de vie (la sécurité à domicile, les accidents domestiques, les gestes de premier secours)
 - Sécurité routière
 - Lien social (lutte contre l'isolement, liens intergénérationnels, prévention de la dépression)
 - Préparation à la retraite / Bien vivre sa retraite

- L'action « Golf et Jeunesse en ruralité »
- Le soutien communautaire au projet coopératif en ruralité

- Il est proposé au conseil communautaire de compléter l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « actions sociales d'intérêt communautaire » en ajoutant : « la participation aux dispositifs et coopération avec l'Etat en matière de prévention et de suivi des personnes en situation de détresse sociale »

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire :

- De compléter la définition de l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle action sociale d'intérêt communautaire, en déclarant d'intérêt communautaire « la participation aux

dispositifs et coopération avec l'Etat en matière de prévention et de suivi des personnes en situation de détresse sociale »

AYANT entendu l'exposé de son rapporteur,

Après avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire par,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
56		

Décide :

- De compléter la définition de l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle action sociale d'intérêt communautaire, en déclarant d'intérêt communautaire « la participation aux dispositifs et coopération avec l'Etat en matière de prévention et de suivi des personnes en situation de détresse sociale »

Fait et délibéré le 22 juin 2023

Certifie exécutoire compte tenu :

- De la transmission en Sous-Préfecture le : **27 JUIL 2023**
- De la publication le :

27 JUIL 2023

Le président
Gaislain ROYER
de
Neuhab
Communauté de Communes



le secrétaire
Erlem FRANCOIS

